

# TARIFS 2023

A compter du 1<sup>er</sup> JUILLET 2023

Le prix de journée est composé du tarif **hébergement** et du tarif **dépendance**.

## RESIDENT PROVENANT DU FINISTERE

Gir	Hébergement	Dépendance			Tarif facturé par jour	A la charge du résident par mois de 30 jours
		Tarif journalier	Participation* du Conseil Départemental	A la charge du résident		
1-2	60.13 €	21.73 €	15.88 €	5.85 €	65.98 €	1 979.40 €
3-4		13.79 €	7.94 €			
5-6		5.85 €	0 €			

*\*Si ressources mensuelles < 2 676.09 €*

**Pour les personnes âgées de moins de 60 ans** (séjour accordé sur dérogation du Conseil Départemental) : le prix de journée est fixé à 78.21 € (dont un tarif Dépendance de 18.08 €).

**Lors d'une hospitalisation**: le forfait hôtelier (20€ ou 15€ par jour) vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

**Lors d'une absence pour convenance personnelle** : un forfait de 22.50€ par jour vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours

**La réservation et la libération de chambre** sont facturées au tarif hébergement avec une décote de 20€/jour soit 40.13€/jour.

**Dépôt de garantie** : 1 803.90 € (encaissé à l'admission).

*Les tarifs sont fixés par arrêté du Conseil Départemental du Finistère.*

# TARIFS 2023

A compter du 1<sup>er</sup> JUILLET 2023

Le prix de journée est composé du tarif **hébergement** et du tarif **dépendance**.

## RESIDENT HORS DEPARTEMENT

Gir	Hébergement	Dépendance	Tarif facturé par jour	A la charge du résident par mois de 30 jours
1-2	60.13 €	21.73 €	<b>81.86 €</b>	2 455.80 €
3-4		13.79 €	<b>73.92 €</b>	2 217.60 €
5-6		5.85 €	<b>65.98 €</b>	1 979.40 €

**Les personnes qui n'ont pas leur domicile d'origine dans le Finistère** continuent de percevoir l'APA à domicile. La **totalité du tarif dépendance** leur est facturée ainsi que la **totalité du tarif hébergement**.

**Pour les personnes âgées de moins de 60 ans** (séjour accordé sur dérogation du Conseil Départemental) : le prix de journée est fixé à 78.21 € (dont un tarif Dépendance de 18.08 €).

**Lors d'une hospitalisation**: le forfait hôtelier (20€ ou 15€ par jour) vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

**Lors d'une absence pour convenance personnelle** : un forfait de 22.50€ par jour vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours

**La réservation et la libération de chambre** sont facturées au tarif hébergement avec une décote de 20€/jour soit 40.13 €/jour.

**Dépôt de garantie** : 1 803.90 € (encaissé à l'admission).

*Les tarifs sont fixés par arrêté du Conseil Départemental du Finistère.*